



COMMUNICATION
SUR LE PROGRÈS



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des Dix principes du **Pacte mondial des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.

DECLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Consciente de l'impact des activités de notre entreprise sur l'environnement, convaincus que la pérennisation de nos activités et le développement de nouveaux marchés sont indissociables de l'amélioration de nos performances sociales et environnementales, BMA souhaite poursuivre son développement dans une logique d'Amélioration Continue et d'équilibre entre les Enjeux sociaux, économiques et Environnementaux. Nous souhaitons être moteur et exemplaire dans notre domaine d'activité.

Ainsi, dans notre logique d'amélioration continue de nos performances et pour répondre aux exigences de nos clients, nous nous engageons à maintenir la certification FSC dans les années à venir.

Nous nous engageons à nous conformer aux exigences réglementaires et autres exigences applicables à notre domaine d'activités et à prévenir les pollutions générées par nos activités.

Nous nous engageons à maintenir la certification Imprim'vert et de respecter les exigences liées.

Nous nous engageons dans la publication d'une communication sur le progrès et la description des actions pratiques que l'entreprise a prises ou planifiées autour des 10 principes relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption dans le cadre de l'adhésion au programme Global Compact France.

Nous nous engageons dans une démarche RSE active en définissant des objectifs et actions en cohérence avec nos activités et notre culture d'entreprise pour cela nous suivons et maintenons à jour un programme de management recassant l'ensemble de nos actions prévues et réalisées.

Ce programme a pour objectif de répondre aux objectifs suivants :

- Réduire notre impact carbone d'une part, par la maîtrise de nos énergies :
 - o Suppression totale de la consommation de gaz, passage en réseau de chaleur – Réduction de 73 tCO₂ eq. (objectif 2025)
 - o Réduction de 15% de la consommation globale en énergie (objectif 2026)
 - o Plus de 40% d'énergie verte et/ou renouvelable (objectif 2026)

D'autre part, par la maîtrise des produits fabriqués :

- o Favoriser la production de produit mono-matériau ou des produits aux matériaux séparables pour le recyclage
- Continuer la réduction de la quantité de déchets non recyclables, non valorisables en optimisant le tri et en restant au fait des dernières évolutions dans le domaine
 - o 80% de déchets recyclés/valorisés, 20% de déchets non valorisés (objectif 2026)
- Déployer notre politique d'achats responsables récemment définie et mettre en place les actions pour atteindre les objectifs fixés par celle-ci dont les 2 axes principaux sont :
 - o Améliorer la maîtrise de nos fournisseurs et leurs engagements tout en conservant la proximité
 - o Garantir la certification FSC mixte au minimum de tous nos achats de papiers et cartons

BMA sign-display

Bureau Commercial : 3 boulevard de la Gare - 95210 St Gratien - France - Téléphone 00 33+(0)1 34 17 80 50
Siège social / Production : 38 rue Montesquieu - CS 48003 - 80084 Amlens Cedex 2 - France
Téléphone 00 33+(0)3 22 69 24 00
SAS au capital de 1 001 000 Euro - RC Amlens 333622637 - Siren 33362263700044 - Code APE 1812 Z
N° TVA FR 01 333 622 637 - TVA Payée sur les débits. E-mail >>> bma@bma.fr - Site web : www.bma.fr

- L'intégration des équipes dans l'amélioration de la performance de l'entreprise et la démarche RSE :
 - o Une sensibilisation annuelle sur une thématique fixée
 - o Proposer 1 formation non réglementaire chaque année
 - o Réaliser un moment, événement de convivialité pour les collaborateurs chaque année
 - o Inclure les équipes dans les groupes de travail et participatifs
- L'amélioration de la démarche de prévention des risques professionnels
 - o Déployer 3 actions d'amélioration issues du document unique
- Améliorer la marque employeur et la communication externe autour de la RSE
 - o Maintenir le soutien ou la réalisation d'au moins une action sociale / associative chaque année
 - o Respecter et suivre le plan de communication externe défini chaque année

La communication et votre implication dans cette démarche d'amélioration continue sont essentielles dans la réussite de ces engagements et l'atteinte de nos objectifs.

Le 29/07/2024
Nicolas COQUET, Président

BMA sign-display

Principes relatifs aux normes internationales du travail



NORMES
INTERNATIONALES
DU TRAVAIL

BMA respecte les 4 principes fondamentaux relatifs aux normes internationales du travail :

- BMA s'engage à assurer le **respect de la liberté d'association** de ses collaborateurs et leur représentation et reconnaît le **droit de négociation collective**.
- L'entreprise BMA **proscrit le travail forcé et le recours aux travaux des enfants** au sein de l'entreprise mais aussi de ses fournisseurs et sous-traitants.
- BMA **prohibe toute forme de discrimination** fondée sur le genre, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, l'appartenance syndicale, la situation de handicap ou tout autre forme de discrimination **et veille à traiter tout un chacun de manière équitable**. BMA entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois et règlements en vigueur, en s'attachant à **promouvoir la diversité**.

Pour se faire, BMA,

- **Respecte et adhère aux principes de la Déclaration Universelle des droits de l'homme**, de l'Organisation Internationale du Travail, de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).
- **Respecte la législation française en matière de droit du travail**
- **Réaffirme ces engagements et sa politique au travers sa charte éthique** partagée avec l'ensemble des collaborateurs
- BMA est signataire, de la « **Politique d'association des organisations avec le FSC** » qui confirme sa volonté à accepter explicitement, maintenant et dans l'avenir, aussi longtemps que sa relation avec le FSC existe, de ne pas être impliqué directement ou indirectement dans les activités inacceptables suivantes :
 - a) L'exploitation forestière illégale ou le commerce de produits bois ou de produits forestiers illégaux ;
 - b) La violation des droits traditionnels et des droits de l'homme dans les opérations forestières ;
 - c) La destruction des hautes valeurs de conservation dans les opérations forestières ;
 - d) La conversion significative des forêts en plantations ou pour une utilisation non forestière ;
 - e) L'introduction d'organismes génétiquement modifiés dans les opérations forestières ;
 - f) la violation de l'une des conventions fondamentales de l'OIT, telles que définies dans la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

➤ Aucun incident signalé au cours de l'année 2024

- 0 incident signalé via la procédure d'alerte
- 0 incident relatif à la RGPD
- 0 incident en lien avec la corruption

RELATIONS, DIALOGUE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

BMA entretient un **management de proximité** avec ses collaborateurs avec un gérant présent sur site et accessible à tous. De plus, des managers de proximité opérationnels sont également en place afin de favoriser cette proximité et la communication au sein de l'entreprise.

Tous les 2 mois, une réunion est organisée avec tous les collaborateurs afin de présenter les projets, l'actualité de l'entreprise mais surtout favoriser les échanges, la prise en compte des remontées d'informations et des besoins de chacun.

Des groupes de travail sur les thématiques RSE et amélioration des conditions de travail sont réalisés régulièrement ainsi que des **sensibilisations et informations** sur ces thématiques.

Une fois tous les 2 ans au moins des formations sur les thématiques du dialogue, la communication collective est proposée aux collaborateurs.

Chaque mois les représentants du personnel rencontrent la Direction. Chaque année, la Direction réalise un **entretien annuel et professionnel** avec chaque collaborateur pour échanger sur leurs besoins et attentes mutuels.

L'entreprise **investit dans de nouveaux équipements** au fur et à mesure de l'évolution des technologies de son domaine d'activité. Ceci permettant d'améliorer les conditions de travail, d'assurer la performance de l'entreprise et sa pérennisation, pour se faire il porte une attention particulière à **l'accompagnement des collaborateurs dans le changement** notamment au travers la formation. Il suit un **programme d'actions lié à l'amélioration des conditions de travail** qu'il élabore et partage avec ses collaborateurs.

BMA porte une attention particulière **au bon équilibre de la vie professionnelle et de la vie personnelle** de ses collaborateurs, notamment en appliquant et respectant le droit à la déconnexion pendant les congés et jours de repos des collaborateurs.

Elle veille à entretenir **un environnement de travail sûr et sain**, dans lequel chacun peut s'exprimer et échanger, et **respecte la libre expression** de nos collaborateurs et leur liberté d'échanger.

Quelques chiffres ...

- **31** Collaborateurs en 2024
- **+ de 77 %** ont plus de 5 ans d'ancienneté au sein de l'entreprise
- **47 % des intérimaires** ont eu au moins un renouvellement de contrat

Figure 1 : Parité de l'effectif

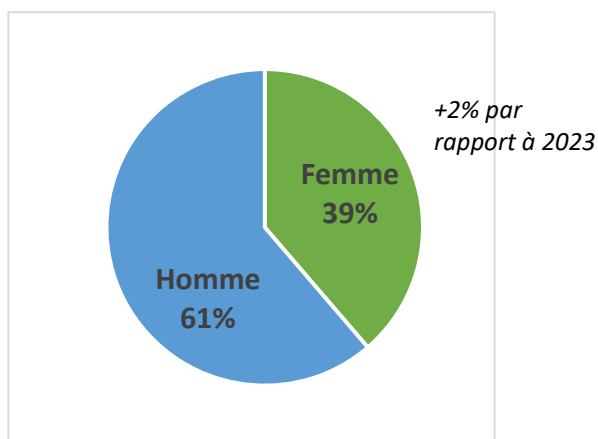
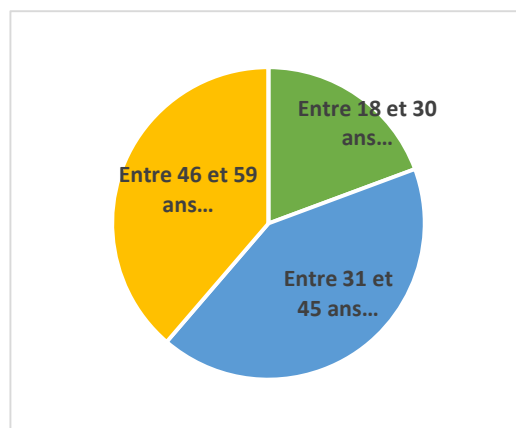


Figure 2 : Répartition des collaborateurs par tranches d'âge



- **50 %** des cadres sont des Femmes et 50% sont des Hommes
- **100 %** des entretiens individuels réalisés dans les temps

➔ **29.5 heures** de formations, **10 %** du personnel formé

➔ **64 heures de sensibilisation et groupes de travail** liés à une thématique RSE, notamment l'environnement et les conditions de travail

Et particulièrement en 2023, une sensibilisation au harcèlement sous le format d'un atelier d'improvisation



➔ **Accidentologie**

- 2 Accidents de travail en 2024 (1 avec arrêt et un sans arrêt).
- Dont 0 intérimaire.

	2024
Tf (salariés et intérimaires)	29.12
Tg (salariés et intérimaires)	0.03

Principes relatifs à l'environnement



ENVIRONNEMENT

L'entreprise BMA développe ses activités en tenant compte des principes inculquées par le Pacte Mondiale des Nations Unies qui sont :

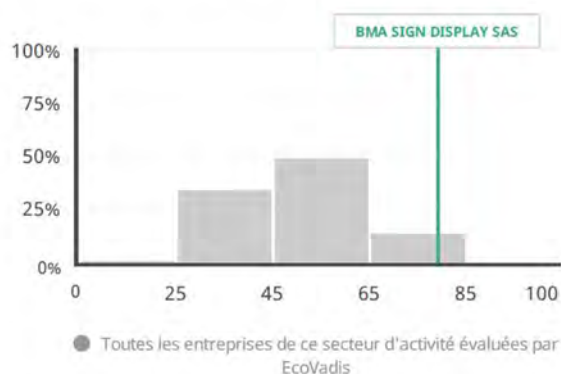
- Appliquer une approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Pour se faire, elle a mis en place **un analyse environnementale** détaillée de ses activités afin d'identifier les bonnes pratiques, les mesures de maîtrise et faire ressortir les points d'amélioration. Cet outil est une des sources de décision des actions à mener en termes de protection d'environnement au sein de l'entreprise. Ces actions sont ensuite **intégrées et suivies dans un programme de management RSE** facilitant la structuration de la démarche et permettant de fixer des objectifs chaque année.

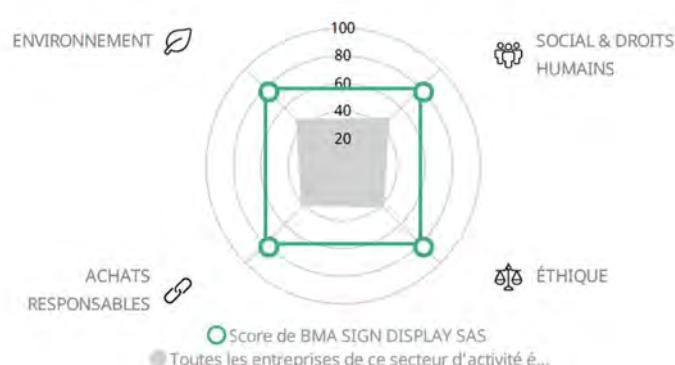
Cette démarche RSE fait l'objet d'une évaluation annuelle par la plateforme **ECOVADIS**. En 2024, l'entreprise BMA a **obtenu la médaille d'or** pour sa démarche et se trouve au 97ème percentile, c'est-à-dire que le score de BMA est **égal ou supérieur à 98% de toutes les entreprises** évaluées par ECOVADIS au moment de la publication du score.



Répartition des scores globaux



Comparaison des scores de thème



L'implication des collaborateurs dans cette démarche et les actions réalisées étant essentielle pour BMA, l'entreprise réalise des groupes de travail avec les collaborateurs et leur communique chaque année les lignes directrices au travers la formalisation et la diffusion **d'une politique environnementale et sociétale**.

D'autre part, l'entreprise BMA affirme cette volonté d'intégrer l'aspect environnemental dans ses pratiques au travers :

- Le maintien de sa certification **Imprim 'vert**,
- L'intégration de la **communauté du coq vert** qui montre que l'entreprise a entamé sa transition écologique,
- Le maintien de **la certification FSC** garantissant le respect et la mise en place d'un système de gestion de la Chaîne de Contrôle FSC.



La marque de la
gestion forestière
responsable

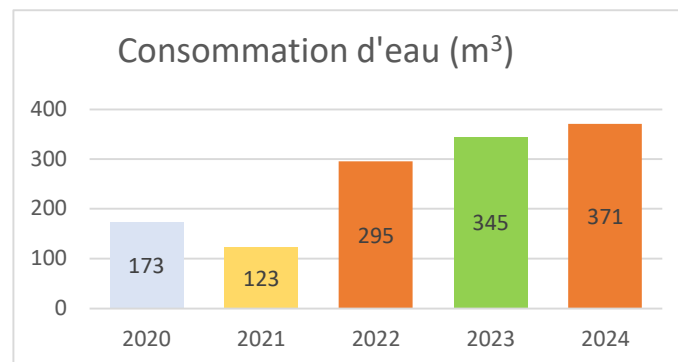


Concernant l'énergie et les déchets, BMA met en œuvre des actions et **se fixe des objectifs pour 2025 et 2026 détaillés ci-dessous** :

Objectifs	Actions prévues / Progrès	Résultats																		
2025 : 0 consommation gaz - Réduction de 73 tCO2	Utilisation du réseau de chaleur urbain pour chauffer les locaux (mix énergétique reposant sur plusieurs sources d'énergies locales, renouvelables et de récupération).	Suivi consommation gaz (en m³) <table><thead><tr><th>Année</th><th>Consommation gaz (m³)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2020</td><td>49 411</td></tr><tr><td>2021</td><td>45 722</td></tr><tr><td>2022</td><td>44 391</td></tr><tr><td>2023</td><td>44 456</td></tr><tr><td>2024</td><td>40 680</td></tr></tbody></table> Stabilisation de la consommation de gaz malgré un CA augmenté de 22% entre 2022 et 2023	Année	Consommation gaz (m³)	2020	49 411	2021	45 722	2022	44 391	2023	44 456	2024	40 680						
Année	Consommation gaz (m³)																			
2020	49 411																			
2021	45 722																			
2022	44 391																			
2023	44 456																			
2024	40 680																			
2026 : Réduction de 15% de la consommation globale en énergie 40% d'énergie verte et/ou renouvelable par rapport à 2023	- Récupération de la chaleur d'une machine d'impression pour chauffer la zone - Mise en place d'un rideau de chaleur au niveau des portes - Déstratification de la répartition du chauffage de l'atelier - Modification du contrat d'électricité - Etude de faisabilité d'énergies renouvelables sur le site - Récupération interne	Consommation énergétique en Mwh <table><thead><tr><th>Année</th><th>Gaz (MWh)</th><th>Electricité (MWh)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2020</td><td>521,286</td><td>327</td></tr><tr><td>2021</td><td>598,63</td><td>352</td></tr><tr><td>2022</td><td>581</td><td>444</td></tr><tr><td>2023</td><td>599</td><td>411</td></tr><tr><td>2024</td><td>583,67</td><td>389</td></tr></tbody></table> Actuellement seul, 2% de l'énergie totale consommée provient de sources renouvelables	Année	Gaz (MWh)	Electricité (MWh)	2020	521,286	327	2021	598,63	352	2022	581	444	2023	599	411	2024	583,67	389
Année	Gaz (MWh)	Electricité (MWh)																		
2020	521,286	327																		
2021	598,63	352																		
2022	581	444																		
2023	599	411																		
2024	583,67	389																		

2026 : 80% de déchets recyclés/valorisés 20% de déchets non valorisés	• Maintien des filières de valorisation et recyclage : plastiques (par typologie), bois et cartons • Sensibilisation du personnel • Optimisation du tri sélectif dans les ateliers et les bureaux • Veille technologique sur les nouvelles filières et matières recyclables • Favorisation du mono produit • Optimisation des process de production et réduction des pertes matière liées à la découpe	Proportion des déchets DIB (%) <table><thead><tr><th>Année</th><th>Proportion des déchets DIB (%)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2019</td><td>62,136</td></tr><tr><td>2020</td><td>46,77</td></tr><tr><td>2021</td><td>19,19</td></tr><tr><td>2022</td><td>79,59</td></tr><tr><td>2023</td><td>24,65</td></tr><tr><td>2024</td><td>22,03</td></tr></tbody></table>	Année	Proportion des déchets DIB (%)	2019	62,136	2020	46,77	2021	19,19	2022	79,59	2023	24,65	2024	22,03	<table><tr><td></td><td>2024</td></tr><tr><td>Qté totale déchets dangereux (T)</td><td>2,13</td></tr><tr><td>Qté totale déchets non dangereux (T)</td><td>74,86</td></tr><tr><td>Qté totale déchets valorisés (T)</td><td>60,03</td></tr><tr><td>% déchets valorisés</td><td>78%</td></tr></table>		2024	Qté totale déchets dangereux (T)	2,13	Qté totale déchets non dangereux (T)	74,86	Qté totale déchets valorisés (T)	60,03	% déchets valorisés	78%
		Année	Proportion des déchets DIB (%)																								
2019	62,136																										
2020	46,77																										
2021	19,19																										
2022	79,59																										
2023	24,65																										
2024	22,03																										
	2024																										
Qté totale déchets dangereux (T)	2,13																										
Qté totale déchets non dangereux (T)	74,86																										
Qté totale déchets valorisés (T)	60,03																										
% déchets valorisés	78%																										

Objectif : maintien de la
consommation d'eau



Objectif Carbone 2025

Scope 1 = 27 tCO2eq
(Réduction de 75 %)

tCO2eq	2023
Scope 1	110,22
Scope 2	21,05
Total	131,27

Les résultats de l'année n sont réalisés courant du mois d'août année n+1

En complément des actions liées à l'énergie et aux déchets, BMA continue de faire évoluer ses pratiques **en termes d'achats en déployant une politique d'achats responsables définie en 2023-2024 avec la mise** en place d'actions pour atteindre les objectifs fixés par celle-ci dont les 2 axes principaux sont :

- Améliorer la maîtrise de nos fournisseurs (certification et évaluations fournisseurs) et leurs engagements tout en conservant la proximité
- Garantir la certification FSC mixte au minimum de tous nos achats de papiers et cartons

L'entreprise souhaite également réaliser ou soutenir au moins une action sociale ou associative chaque année.

En 2023, elle a soutenu l'association du Dr Micky pour sa participation au Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc en réalisant les supports de communication, des sets de table et l'habillage complet du véhicule pour un coût estimé à 6000 €.

En 2024, l'entreprise a soutenu une association sportive pour l'organisation d'un voyage en soutien à **l'insertion des jeunes** à hauteur de 1500 €.

BMA Conception Fabrication
972 abonnés
à mois

BMA Conception Fabrication a décidé depuis quelques années de lutter contre l'obsolescence du matériel informatique et par la même occasion de réduire la fracture numérique, liée aux différences de budget des établissements scolaires :

- Remplacer ces outils entraîne la mise hors service de nombreux appareils chaque année
- Pour limiter la pollution engendrée, BMA organise des donations de son matériel informatique non utilisé
- Cette seconde vie offerte aux matériels permet de participer à la découverte et l'apprentissage du numérique pour tous



L'entreprise a également fait **don de 8 postes informatiques** complets à une école Amiénoise afin de favoriser le réemploi et permettre à l'accès au numérique à moindre coût pour l'école.